

# MAIRIE DE PÉROUGES



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

**Présents :** M. Paul VERNAY, Mme Florence de POUMEYROL,  
Mme Nathalie MICOLAS, M. Jean-Pierre MASSON, M. Gilberto GRECO,  
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE  
Mme Natalia BONAVIDA, M. Grégoire MATHELIN, Mme Emilie VAIR  
Mme Maryvonne BOUCHARD, Mme Catherine LEIGNIER,

.

**Excusés :** M.. Claude BROZZONI  
Mme Christelle MORTEL, Mme Marlène BLASQUEZ(pouvoir à C. LEIGNIER),

**Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2022 est approuvé à 13 voix pour.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 5 points à l'ordre du jour

- Aide à l'Ukraine
- Rémunération de la coordinatrice du recensement.
- Achat des terrains Emmaüs
- Rémunération heures supplémentaires contrat de droit privé
- Création d'un poste d'agent technique temporaire

Avec 13 voix pour, le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

=====

### **1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Vente d'une parcelle ZC 204 de 464 m2 située 2188 route de Lyon  
Avec 13 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle ZB 128 de 1 779 m2 située chemin des Côtes d'en Bas  
Avec 13 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente de parcelles ZC 75, 221, 336, de 12 931m2 situés chemin du Coulis  
Avec 13 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

### **2. Compte de gestions 2021**

Les Comptes de Gestions (communal, assainissement et photovoltaïques) dressés par la trésorerie de Meximieux sont approuvés par 13 voix pour.

Faisant apparaître la bonne situation financière et le faible endettement par habitant, en baisse sur 2021, ainsi que des excédents budgétaires importants (338 000 euros pour le budget communal).

### **3 Comptes administratifs 2021 pour les budgets : commune, assainissement et photovoltaïques. Affectations**

### Budget Commune

Le compte administratif 2021 est voté avec 12 voix pour

Il laisse apparaître un excédent de 338 618,69 euros en fonctionnement et un excédent de 92 305.19 euros en investissement, soit un excédent global de **430 923.88** euros pour 2021.

En intégrant les résultats de clôture de l'année 2020, les sommes de 338 618.69 et 98 003.88 euros sont affectées en investissement

### Budget Assainissement :

En fonctionnement excédent : 18 070,10 euros

En investissement déficit : 5 352,25 euros

En intégrant les résultats de clôture de 2020, le budget de fonctionnement bénéficie d'une affectation de 34 231.47 euros. La somme de 4 373.86 euros est affectée en investissement.

Le compte administratif est voté avec 12 voix pour

### Budget Photovoltaïque

Le compte administratif est voté avec 12 voix pour

Avec un excédent de fonctionnement de 3 793,88 euros et un excédent de 1 695 euros en investissement.

En intégrant les résultats de clôture de l'année 2020, un excédent de fonctionnement de 25 072.07 euros est affecté en fonctionnement. L'investissement bénéficie d'une affectation de 5 734 euros

## **4 Budgets 2022 (Commune, Assainissement, Photovoltaïque)**

### Budget communal

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 160 039.00 euros, et en investissement à 1 426 500.00 euros.

Le total des investissements (travaux, achats, études) s'élèvent à 1 354 000 euros

<b>Investissements 2022</b>	<b>TTC</b>
Etudes	<b>50 000 €</b>
Annonces	<b>3 000 €</b>
Participation syndicat électricité	<b>18 000 €</b>
COMMUNICATION site internet	<b>5 000 €</b>
<b>S/TOTAL COMPTE 20</b>	<b>76 000 €</b>
Terrain	<b>40 000 €</b>
Aménagt de terrains (cour école + aménagt Ferme)	<b>5 000 €</b>
Autre matériel et outillage (défense incendie)	<b>5 000 €</b>
Autre matériel et outillage (signalétique)	<b>15 000 €</b>
Matériel informatique mairie	<b>2 000 €</b>
Informatique école	<b>3 000 €</b>
Mobilier	<b>5 000 €</b>
Matériel divers ( aire de pique-nique)	<b>28 000 €</b>
Parking THIBAUT	<b>10 000 €</b>
	<b>113 000 €</b>
Travaux bâtiments communaux	<b>55 000 €</b>
Ferme de Pérouges	<b>180 000 €</b>
Maison Colosiez	<b>15 000 €</b>
TRAVAUX EGLISE	<b>15 000 €</b>
TRAVAUX SPO	<b>5 000 €</b>
SALLE MULTI ACTIVITES	<b>650 000 €</b>

<b>S/TOTAL 2313</b>	<b>920 000 €</b>
<b>Travaux de voirie</b>	<b>30 000 €</b>
<b>Aménagement touristique, Cité</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Pavage</b>	<b>5 000 €</b>
<b>RD 1084 RAPAN</b>	<b>200 000 €</b>
<b>S/TOTAL 2315</b>	<b>245 000 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 354 000 €</b>

#### Budget Assainissement

Il indique qu'il s'équilibre en fonctionnement à 163 861.00 euros, et en investissement à 110 538.86 euros.

#### Budget photovoltaïque

Il indique qu'il s'équilibre en fonctionnement à 30 740 euros, et en investissement à 34 784 euros.

Ces trois budgets sont votés à l'unanimité.

### **5 Taux d'imposition**

Il est proposé de maintenir à l'identique les taux pour 2022 :

Taxe Foncière bâti : 11.20 % (+13.97% du Département) = 25.17%

Taxe foncière non bâti : 43.68 %

La proposition est adoptée avec 12 voix pour et 1 abstention par le Conseil Municipal.

### **6 Subventions aux associations et partenaires**

La proposition des subventions aux associations est présentée pour un montant total de 48 000 euros, dans le suivi des soutiens accordés les années précédentes.

Le conseil municipal adopte le montant des subventions tel que proposé dans le listing global (les élus ne prennent pas part au vote lorsqu'ils font partie du conseil d'administration d'une association soutenue).

### **7 Location du local communal dit « ancien syndicat d'initiative »**

Monsieur le Maire explique que des artisans ont renouvelé cette année, les demandes pour l'occupation du local dit « ancien Syndicat d'Initiative » pour exposer leurs créations.

Il convient d'établir une convention d'occupation précaire pour la période demandée.

L'indemnité d'occupation des locaux est fixée à 200 euros pour les mois de l'année sauf pour les mois de Mai, Juillet et Août qui seront fixés à 300€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour accepte les tarifs de location tels que présentés.

### **8 Agenda 2030 : validation des 66 actions définies par le comité de pilotage**

Le COPIL a fixé le contenu des 66 actions. La prochaine réunion du 12 avril permettra de fixer le budget et les échéances de réalisation pour chaque action.

Avec 13 voix pour, le conseil municipal valide ces 66 actions

### **9 RD 1084 Rapan : présentation de l'avant-projet**

Une réunion de restitution a eu lieu avec notre agence conseil et le service des routes du

Département. L'analyse des comptages permet de confirmer les propositions : réalisation de feux tricolores au carrefour, arrêt bus en encoche le long de la RD, aménagement tout le long du hameau de Rapan pour montrer le caractère urbain de la traversée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour valide les orientations ainsi définies

La phase suivante sera la rédaction du programme détaillé, avant le choix du Maître d'oeuvre

#### **10 Rémunération de la coordinatrice pour le recensement**

Monsieur le Maire explique que Mme GALLICE Catherine qui a été nommée coordinatrice du recensement doit être rémunérée pour le travail effectué.

Monsieur le Maire propose une prime de 730€ brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour attribue à Madame Catherine GALLICE la prime proposée

#### **11 Achat des terrains Emmaüs**

Le Maire explique qu'une personne décédée a fait don de ses terrains à Emmaüs, qui a pris contact avec les propriétaires et exploitants qui ne sont pas intéressés pour acheter ces terrains. Il s'agit des parcelles cadastrées :

- ZD65 sise Lieudit « La Forchée » pour 35900 m<sup>2</sup>
- ZE136 sise Lieudit « Demilière du midi » pour 8988 m<sup>2</sup>
- ZE138 sise Lieudit « Demilière du midi » pour 1091 m<sup>2</sup>
- ZB209 sise Lieudit « La Chanaz » pour 4712 m<sup>2</sup>
- Soit un total de 5ha06a91ca

Au prix de 3200 € l'hectare (hors frais de notaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, accepte de renouveler l'acquisition de ces parcelles

#### **12 Aide à l'Ukraine**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle pour venir en aide à l'Ukraine de la somme de 1000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle.

#### **13 Rémunération heures supplémentaires contrat de droit privé**

Monsieur le Maire explique que les agents de contrat de droit privé sont amenés à faire des heures supplémentaires en cas de surcharge de travail.

Il demande donc au conseil municipal d'accepter les heures supplémentaires des agents de contrat de droit privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix pour accepte que les agents de contrat de droit privé bénéficient des heures supplémentaires.

#### **14 Création d'un poste d'agent technique temporaire**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 27 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 MOIS à compter du 4 avril 2022

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour adopte la proposition du maire

#### **15 QUESTIONS DIVERSES**

- Drones aéroclub : la préfecture a donné un accord temporaire pour cette activité
- Une collaboration sera établie entre la mairie et le GIP Tourisme pour travailler sur les aménagements et projets, également dans le respect des orientations touristiques de la commune

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 2 mai 2022 à 20 h 00**